

**TRANSMISSION DES POUVOIRS DE L'EXECUTIF PROVISOIRE  
DE L'ETAT ALGERIEN**

---

**Lettre du Président de l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien**

**à**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Constituante, ALGER**

---

*« Monsieur le Président,*

*« Conformément à l'article 24 du titre VII des accords d'Evian, j'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée nationale constituante les pouvoirs détenus par l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien.*

*« Après maintes épreuves et maintes souffrances, notre pays libre et indépendant se trouve doté aujourd'hui d'une institution fondamentale, détentrice de la souveraineté nationale.*

*« L'Exécutif provisoire de l'Etat algérien au moment où sa mission prend fin formule à l'adresse du Gouvernement appelé à lui succéder le vœu fervent de succès dans la lourde tâche qu'il aura à accomplir pour assurer les destinées du pays.*

*« Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments fraternels et à l'expression de ma haute considération. »*

**A. FARES.**

---